

É d i t o



Depuis la rentrée, les actions sectorielles se multiplient dans les services publics (EDF-GDF le 3 octobre et le 14 novembre, éducation et recherche le 17 octobre et le 8 décembre, ANPE le 12 novembre, SNCF le 26 novembre...). La plupart du temps unitaires, elles sont généralement fortement suivies.

La question de leur convergence à l'échelle des trois fonctions publiques se pose incontestablement. Mais la construction d'une large unité ne saurait aboutir en brusquant les étapes de mobilisation propres à chaque secteur, tant il est vrai que c'est dans l'action que se forment les convictions et se repèrent les communautés d'intérêt.

Une forte mobilisation de chacun sur ses propres revendications peut permettre l'élaboration de plates-formes communes offensives, une fois dégagés les points de convergence. Pour le SNASUB, ceux-ci devraient s'articuler autour de l'emploi, de la résorption de la précarité, des salaires, des retraites et des services publics.

Convaincu que les actions de branches contribuent à instaurer le rapport de force qui permettra une mobilisation plus large, le SNASUB appelle ses adhérents à s'inscrire dans la recherche permanente du rassemblement, par le débat et par l'action.

Philippe Rampon

8 décembre 2002
Personnels, étudiants,
parents,
Manifestons pour
l'Éducation

13 H Paris Denfert-Rochereau



Forum social européen
p. 8

pour nous contacter...

Secrétaire générale

Michelle HAZARD
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 0144799042/47

Trésorier national

Jacques SOUDAIN
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 0144799042/47

Secrétaires généraux adjoints

Bibliothèques

Anne-Marie PAVILLARD
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 0144799042/47

Établissements second degré

Mylène MARTINEZ
E.E.A. J.-J. Rousseau
Avenue La Colline
BP 6028
34030 Montpellier
Tél. 0467104141

Établissements supérieurs

Marie GANOZZI
Université Lyon 2
Campus de Bron Saint Priest
69676 Lyon Cedex 11
Tél. 0478773109

Services (ministères, rectorats, IA...)

Philippe RAMPON
427, rue Félix Faure
38950 St Martin Le Vinoux
Tél. 0476758121

Presse

Béatrice BONNEAU
14, rue Rébéval
75019 Paris
Tél. 0619948713

Organisation et questions statutaires

Pierre BOYER
27, rue Bouchardon
75010 Paris
Tél. 0142460509
Tél. 0603488660

Autres membres du Bureau national

Jacques AURIGNY
Lycée Claude Monet
1bis, rue du Docteur Magnan
75013 Paris
Tél. : 0156 61 90 40

Jean-François BESANÇON
SNASUB-FSU/BNF
Quai François Mauriac
75706 Paris Cedex 13
Tél. : 0153794904

Hélène CHARRIER
Lycée E. Branly
70, bd de St Quentin
80098 Amiens Cedex 3
Tél. : 0322534156

Gille GAINI
Lycée Arthur Rimbaud

Quartier des salles
13808 Istres Cedex
Tél. : 04 42 41 10 96

Gilberte JACOB
Collège Pierre Mendès France

96, Av. Emile Zola
BP24
63201 Riom
Tél. : 04 73 64 68 04

Philippe LALOUETTE
Lycée Edouard Gand
70, bd de St Quentin
80098 Amiens Cedex 3
Tél. : 0322534976

Patrick LE TUHAUT
Lycée Jacques Decour
12, av. Trudaine
75009 Paris
Tél. : 0155078046

Arlette LEMAIRE
Inspection académique
4, rue d'Auxonne
54042 Nancy Cedex
Tél. : 0383935661

Michèle MARTIN DARMON
Collège Le Haut Mesnil
24, rue Arthur Auger
92120 Montrouge
Tél. : 0142531151

Danièle PATINET
226, rue d'Auxonne
21000 Dijon
Tél./Fax : 0380395097

Pierre PIEPRZOWNIK
Lycée Saint-Sernin
3, place Saint-Sernin
31000 Toulouse
Tél. : 0561234575

Secrétaires, Correspondants, Trésoriers académiques

Aix-Marseille
Gille GAINI, SA
(voir BN)
Cisèle CAPELL
Trésorière
Collège Font d'Aurumy
13710 Fuveau
Tél. : 0442126433

Amiens

Hélène CHARRIER, SA
(voir BN)
Sylvain DESBUREAUX
Trésorier
45, rue Bultel
80260 Flesselles
Tél. : 0322934173

Besançon

Mayse MALFROY, SA
20, rue Mallarmé
25000 Besançon
Tél. 0381480694
Marina JOSIPOVIC
Trésorière

BU de Belfort
43, faubourg des Ancêtres
BP 455
90008 Belfort Cedex
Tél. : 0384215288

Bordeaux

Jean-Claude CARABINI, SA
261, avenue Pierre Bouneau
40270 Grenade sur l'Adour
Tél./Fax : 0558454774
Jacqueline POMMARES
Trésorière

79, rue Guillaume Leblanc
33000 Bordeaux
Tél. : 0556980460

Caen

Christian EURY, SA
Restaurant universitaire A
23, avenue de Bruxelles
14070 Caen Cedex 5
Tél. : 0231566352
Chantal MOREL
Trésorière

CROUS
Restaurant universitaire C
114, rue de Lebeisy
14070 CAEN Cedex

Clermont-Ferrand

Gilberte JACOB, SA
(voir BN)
Marie-Christine LABRANDINE
Trésorière

35, route de Durtol
63830 Nohanent
Tél. : 0473628838

Corse

Lucien ROCHIETTI, SA
Inspection académique
Palais de la mer
BP 177
20293 Bastia Cedex
Tél. : 0495345940

Monique CHIARI
Trésorière
LEP Scamaroni
Rue de la 4^{ème} DMM
20600 Bastia
Tél. : 0495545306

Créteil

Assan MEZIANE, SA
SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. : 0142460509

Pierre BOYER, SA
(voir BN)
Dominique CHASSAGNE
Trésorier

Bat 1
122, Bd Victor Hugo
92110 Clichy
Tél. : 0142460509

Dijon

Nicolas FAVELIER, SA
UFR de Langues (160)
2, Bd Gabriel
21000 Dijon
Tél. : 0380395097

Françoise MOREL
Trésorière
Faculté des Sciences
Labo de zoologie
6, bd Gabriel
21000 Dijon

Grenoble

Evelyne CHARVET
Bourse du Travail
32, avenue de l'Europe
38030 Grenoble Cedex 2
Tél. : 0476091360
Josiane MICHALLAT
Trésorière

7, rue Joseph Rolland
38120 St Egrève
Tél. : 0476747114

Lille

Jean-Paul MACHEN, SA
SNASUB-FSU
La Halle au Sucre
1^{er} étage
28, rue des Archives
59800 Lille
Tél. : 0320120331
Fax : 0320513061

Permanences : mardi, mercredi, jeudi 14h -17h
Maurice MALFOY
Trésorier

3, rue des Villiers
62360 Pont de Briques
Tél./fax : 0321329736

Limoges

David GIPOULOU, SA
Lycée Pierre Bourdan
Place Molière
BP 19

23011 Guéret cedex
Tél. : 0555417002
Sylvie MARTINEZ
Trésorière

Lycée Eugene Jamot
1, rue William Dumazet
23200 Aubusson
Tél. : 0555677280

Lyon

Eric FOUCHOU-LAPEYRADE, SA
CLOUS
11, rue Tréfilerie
42100 Saint-Etienne
Tél. 0477818550/52
Marc CHEVALIER
Trésorier

8 parc du Centre
69100 VILLEURBANNE
Tél. 0478680467

Montpellier

Aline de FREITAS, SA
Place de la Fontaine
30210 Vers Pont-du-Gard
Tél. 0466628603

Conception SERRANO
Trésorière
IA du Gard
58, rue Rouget de Lisle
30031 Nîmes Cedex
Tél. 0466628619

Nancy-Metz

Jean-Claude MAGRINELLI, SA
SNASUB
Inspection académique
4, rue d'Auxonne
54042 Nancy Cedex
Mauricette DIDOT
Trésorière

Route de Neufchef
2^e étage
57700 Hayange

Nantes

Michèle MORVAN, SA
Inspection académique
7, rue Jonelière
44300 Nantes
Tél. : 0251817434

Ghyslaine GIRAUDEAU
Trésorière
17, rue du Pot de vin
85310 La Chaize-le-Vicomte

Nice

Christophe ANTUNEZ
Lycée "Les Eucalyptus"
Avenue des Eucalyptus
06200 Nice
Tél. : 0492293014

Maryse APREA
Trésorière académique
Village Pélican
Villa 41
1192, Bd J.B. Abel
83100 Toulon

Orléans-Tours

Evelyne HORCKMANS, SA
383 ter, route de Chambord
41350 Huisseau sur Cosson
Tél. 0254333197

Maryvonne MAUFRAYS
Trésorière
109, rue F. Lépine
28600 Luisant

Tél. 0237343428

Paris
Patrick LE TUHAUT, SA
(voir BN)
Joëlle CARPENTIER
Trésorière
108 bis, rue Gabriel Péri
93200 Saint-Denis

Poitiers

Serge GARATE, SA
Lycée Camille Guérin
33, rue de la Gibauderie
BP 611
86022 Poitiers Cedex
Tél. 0549462870

Lucienne FOREST
Trésorière
Collège Henri IV
1, rue Louis Renard
86022 Poitiers

Reims

Françoise ELIOT, SA
Lycée St Exupéry
82^e. A.France BP 1060
52105 st Dizier
Tél. 0325058244

Trésorière
(Envoyer à la SA)

Rennes

Fabrice KAS, SA
Collège Jean Richepin
8, bd Kennedy
22370 PleneufValAndré
Tél. : 0296722275

Marie-Pierre TEURTRIE
Trésorière
Collège Henri Wallon
rue Anatole France
BP 128
56602 Lanester Cedex

Rouen

Arnaud CRESPIN
Lycée Jeanne d'Arc
2, rue Sainte Geneviève
du Mont
76000 Rouen
Tél. : 0232081000

Agnès DEVAUX
Trésorière
9 bis, rue des Lombards
76290 Montivilliers

Strasbourg

Gérard GUNTZBURGER
SNASUB FSU
10, rue de Lausanne
67000 Strasbourg
Tél. : 0388362090

Catherine DIENER
Trésorière
15, route d'Hausbergen
67300 Schiltigheim

Toulouse

Pierre PIEPRZOWNIK, SA
(voir BN)
Colette BASSAC, SA
IA Auch
Rue Boissy d'Anglas
32000 Auch
Tél. 0562616915

Dominique RAMONDOU, SA
9, Chemin des Martyrs
de Bordelongue
31100 Toulouse
0561558684

Régine FLAMENT
Trésorière
Collège Haut Lavedan

33, Avenue Jean Moulin
65260 Pierrefitte
Nestales

Versailles

Michèle MARTIN DARMON, SA
(voir BN)
Ludovic CANE, SA
Lycée François Villon
Rue Salvador Allende
78130 Les Mureaux
Tél. : 0130992001

Christine LARROQUE
Trésorière
Lycée professionnel
Gustave Eiffel
9, allée Jean de Florette
95120 Ermont
Tél. : 0134141732

Guyane

Martinique
Contactez le SNASUB national

Réunion

Thierry SELLY
Trésorier
Rectorat de La Réunion
24, avenue Georges Brassens
97490 Sainte Clotilde
Tél. 0262481162

PRENDRE CONTACT AVEC LE SNASUB

3-5, rue de Metz
75010 Paris
Tél. 0144799042
ou 0144799047
Fax 0142466330

E. mail :
snasub.fsu@ras.eu.org
Site internet
<http://www.snasub.fsu.fr>



Bulletin mensuel du SNASUB
Syndicat National de l'Administration Scolaire
Universitaire et des Bibliothèques
3-5, rue de Metz 75010 Paris Tél. : 0144799042
Directrice de la publication : Michelle Hazard
Rédactrice en chef : Béatrice Bonneau
Impression : Imprimerie Grenier — 94250 Gentilly
• ISSN 1249-1926 • CPPAP 3947 D735



Avec les journées d'action d'EDF-GDF le 3 octobre, la grève unitaire dans l'éducation et la recherche publique le 17 octobre et la manifestation nationale du 8 décembre, la grève à l'ANPE le 12 novembre, la manifestation nationale des cheminots le 26 novembre, les appels à l'action ce même jour à la Poste, France Télécom, au ministère de l'Agriculture, tout montre un développement des actions dans les services publics. Ces actions sont motivées par des situations et des revendications spécifiques à chacun des secteurs. Elles manifestent en même temps des convergences sur nombre de thèmes : défense et amélioration des services publics, emploi public, salaires, retraites.

La FSU a choisi, partout où l'unité était suffisamment large et où la mobilisation le permettait, d'être présente sous les formes les plus appropriées. Cela a conduit un certain nombre de sections départementales ou de syndicats nationaux à

prendre des décisions de grève ou de manifestations.

Il importe à présent de créer les conditions pour faire converger ces mouvements et rassembler largement dans l'unité.

La FSU s'adresse à l'ensemble des organisations syndicales représentatives des fonctionnaires et des personnels des services publics, pour leur proposer de se rencontrer afin de débattre de la construction d'un mouvement unitaire des services publics et d'une initiative d'ampleur sur les retraites à la rentrée.

Elle invite tous ceux qui sont attachés à la défense des services publics à apporter leur soutien à la manifestation nationale pour la défense et l'amélioration du service public d'éducation et de recherche du 8 décembre.

**Fédération syndicale
unitaire
Paris, le 20 novembre
2002**

Services Publics : rassembler dans l'unité

Sommaire

En bref	p. 4
Délégation FSU chez Raffarin	p. 5
8 décembre Tous dans la rue pour l'éducation !	pp. 6-7
➤ Indemnitaire	
➤ Solidarité avec José Bové	p. 8
Forum social européen	p. 9
Bibliothèques	
➤ Lointaine BNF	
➤ BPI autonome ?	p. 10
Dossier	pp. 11 à 14
Enseignement supérieur	
➤ "Ressources Zumaines"	
➤ "Harmonisation" de l'enseignement supérieur...	p. 15
EPLE	
Décentralisation	pp. 16-17
Tribune libre	pp. 18 à 20
Vie des académies	p. 21
Les marchés publics	p. 22
Lu pour vous	p. 23
Imprimé de prélèvement automatique	p. 24



pp. 11 à 14

SANS PAPIERS

**Samedi 7 décembre 2002
14 H**

Paris (Montparnasse) MANIFESTATION nationale

pour la régularisation de
tous les Sans papiers et
pour l'égalité des droits.

A l'appel de nombreuses
organisations, dont la
FSU.

devra parvenir par
la voie hiérarchique
à la DPATE C1
impérativement
avant le 13
décembre 2002,
accompagnée des
pièces demandées
(lettre de motiva-
tion, attestation
des services
effectués...).



Mutation dans les TOM des APASU et AASU, rentrée 2003

BO n°40 du 31 octobre
2002

La note de service
2002 – 226 précise les
conditions de dépôt et
d'instruction des
demandes de mutation
des AASU et APASU
sur des postes situés
dans les TOM.

La recommandation de
trois ans dans le poste
est rappelée en
préambule.

La liste des postes offerts
pourra être consultée au
cours de novembre sur
www.education.gouv.fr.

A l'issue de la CAPN qui
se tiendra le 30 janvier
2003, les informations
seront disponibles sur
internet.

Les demandes de
mutation seront
enregistrées à partir du
site internet AMI
(www.education.gouv.fr
rubrique "personnels").

La saisie des demandes
de mutation doit être
opérée entre le 6 et le 27
novembre 2002 (pour
des postes précis) et la
confirmation de mutation

Cette note de service
précise les conditions de
prise en compte des
demandes et émet
quelques
recommandations.

Le choix final du candidat
à un poste requiert
l'agrément du ministre de
l'Outre-mer, hors la
Polynésie française pour
laquelle le choix est
effectué par les autorités
territoriales.

Cette note indique les
coordonnées des
services à contacter
selon les territoires.

Enfin, des précisions sont
apportées en ce qui
concerne les cas
particuliers (réintégration
après disponibilité,
mutation conditionnelle,
...) et la prise en charge
des frais de changement
de résidence.

Après le succès de la manifestation de Florence, amplifions ensemble l'action contre la guerre en Irak !

La manifestation contre la mondialisation
néo-libérale et contre la guerre en Irak,
organisée durant le FSE à Florence, a connu
un immense succès. Entre 700 000 et un
million de personnes y ont participé.

Vu l'ampleur de la manif, certains participants
n'ont pas pu défiler et ont dû regagner bus et
trains avant même de démarrer.

Dans certains quartiers où le cortège passait,
les florentins sur leur balcon, soutenaient les
manifestants, en rivalisant d'imagination
(lancer de confettis, drapeaux blancs et
multicolores "pace" déployés, concert de
batteries de cuisine, offre de café, d'eau, etc.)
dans une ambiance de fête populaire.

MANIFESTONS CONTRE LA GUERRE

Les quarante organisations, associations
et syndicats signataires de l'Appel du
1^{er} octobre 2002 "**Non à la guerre contre
l'Irak, Oui à un monde de justice, de
paix et de démocratie**" appellent à
amplifier l'action contre la guerre en Irak :

**SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2002
15 H**

Paris (Place de la République)

Mouvement des personnels de catégorie B et C à gestion déconcentrée, rentrée 2003

BO n°42 du 14 novembre
2002

La note de service 2002-
242 du 6 novembre 2002
adressée aux recteurs,
présidents d'université,
etc. a pour objet :
Les modalités de
régulation de la mobilité
inter académique. Elle
demande d'indiquer pour
le 3 février 2003 au MEN
la date limite de dépôt des
demandes de participation
au mouvement, la date
prévisible de CAPA afin de
publier l'ensemble de ces

informations dans l'un des
BOEN de mars 2003.

Les dates de dépôt et de
demande de participation
au mouvement ne devront
pas être antérieures au 1^{er}
avril 2003.

Elle donne des instructions
pour :

- La publication
académique de postes
précis,
- La réception et le
traitement des demandes,
- Les modalités
d'affectation particulières
(rapprochement de
conjoint, réintégration
après dispo ou congé
parental, affectations en
ZP ou établissements
sensibles.

Audience FSU à la Fonction publique

Le 12 novembre, une délégation de la FSU (Gérard Aschieri, secrétaire général, Gilbert Castelli SNUIPP, Philippe Rampon SNASUB, Frédérique Rollet SNES) a été reçue par Jean-François Rocchi, directeur de cabinet du ministre de la Fonction publique. Trois points ont été abordés.

CFA

Sans nier que la suppression progressive du CFA à partir de 2003 constitue un recul, Jean-François Rocchi dit qu'il ne faut pas en conclure que le gouvernement rejette définitivement toute forme de dispositif de départ en retraite progressif ou anticipé. Cette question sera traitée dans le cadre des discussions qui s'ouvriront prochainement sur les retraites.

Décentralisation

Notre interlocuteur nous indique que le ministre de la Fonction publique a reçu mandat du gouvernement pour organiser l'information et la concertation avec les partenaires sociaux sur toutes les questions intéressant les personnels dans le cadre :

- Du transfert des fonctionnaires de l'État vers les collectivités territoriales : quelles techniques, quelles garanties, ...?
- De la gestion des expérimentations : définition du champ, cadre réglementaire, suivi, ...

La FSU a indiqué qu'elle n'entendait pas aborder la discussion sous l'angle des modalités techniques du transfert éventuel des

personnels. En amont se pose la question du maintien des missions au sein des services publics de l'État, à laquelle il doit être répondu avant d'envisager celle du transfert des personnels qui les assurent.



Pour Jean-François Rocchi, cet aspect relève de chaque ministère d'origine, la responsabilité de celui de la Fonction publique se limitant à l'élaboration de règles générales en la matière.

Gestion des ressources humaines

Le ministre de la Fonction publique installe le 25 novembre un groupe de travail sur la GRH, dont les travaux s'étaleront sur un an environ. Quatre thèmes sont prévus.

⊙ Le recrutement

Dans ce cadre, seront examinés : les contenus et modalités d'organisation des concours, la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences, les pré-recrutements, la situation des non titulaires, l'ouverture de la fonction publique.

⊙ Le renforcement de la professionnalisation

Seront abordés : la formation initiale et continue, la valorisation des acquis de l'expérience professionnelle, la question de la "deuxième

carrière", les métiers d'accueil du public.

⊙ La mobilité

Ce thème, qui sera le premier traité par le groupe de travail, abordera : la "modernisation" des règles de gestion, la simplification de la structure des corps, l'amélioration des règles d'avancement, la question du "bon étage" pour la gestion, la situation des zones désertées par les agents publics, l'aide à la reconversion en fin de carrière.

⊙ L'égalité hommes-femmes

Suite à une décision récente de la Cour de justice européenne et du Conseil d'État (arrêt Griesmar) en matière de droit à pension, le ministre de la Fonction publique souhaite traiter cette

question sur le plan de la gestion de la carrière, pendant la période d'activité plutôt qu'à l'occasion de la retraite.

Outre ces quatre thèmes, pourront être abordés en parallèle le dossier de l'action sociale et celui du dialogue social.

A nos questions sur les nécessaires requalification et repyramidage des emplois d'une part, sur la refonte de la grille des rémunérations d'autre part, il nous a été répondu que les incidences budgétaires de telles mesures constituaient un obstacle majeur, même si Jean-

François Rocchi nous dit partager largement notre analyse (ça ne mange pas de pain).

Sans une modification sensible de la structure des emplois et de leur ventilation entre les catégories, on voit mal comment les règles d'avancement, par exemple, pourraient être améliorées autrement que de manière parfaitement marginale et largement individualisée.

Le SNASUB, avec la FSU, participera à ces travaux en mettant en avant ses revendications. Mais sans une mobilisation des personnels, peu d'avancées sont à espérer.

Philippe Rampon



Déclaration commune 6 novembre 2002

Parce que nous sommes ambitieux pour tous les jeunes et pour l'avenir de notre société, nous voulons la réussite de tous,

8 décembre 2002

- nous voulons que le jeune reste au centre du système éducatif,
- nous refusons d'opposer savoirs et éducation,
- nous entendons combattre l'exclusion, les inégalités,
- nous voulons un développement économique et social fondé sur la justice, la solidarité, l'accès aux qualifications et à la formation,
- nous voulons que le service public d'éducation et de formation soit la priorité de la Nation.

Ce n'est pas le choix que fait le gouvernement actuellement : il abandonne la priorité à l'éducation, il remet en cause l'ambition de faire réussir tous les jeunes, il porte atteinte à l'objectif de démocratisation.

Suppression de postes et diminution des crédits pour l'éducation et la recherche publique vont à l'encontre de nos exigences.

Sous couvert de décentralisation et d'expérimentation par les collectivités territoriales, il ne donne pas les garanties nécessaires sur l'égalité d'accès à l'éducation, la pérennité des missions et le statut de l'ensemble des personnels.

Il menace l'unité du service public.

Ce sont d'autres choix, d'autres orientations et d'autres ambitions qu'il faut pour les jeunes et pour le service public. Pour cela, nous appelons les personnels, les parents, les jeunes et plus largement toutes celles et tous ceux qui se reconnaissent dans ces exigences, à une manifestation nationale à Paris,

le **dimanche 8 décembre 2002** pour :

- La priorité à l'éducation et à la recherche publique.
- Des moyens et des personnels qualifiés pour la réussite de tous.
- Un service public démocratique répondant aux besoins de la Nation.

Malgré le succès incontestable de la grève et des manifestations du 17 octobre, auxquelles les personnels IATOS ont largement participé, le gouvernement ne semble pas vouloir infléchir ses choix budgétaires.

Le SNASUB estime donc indispensable le renforcement de la mobilisation des personnels, d'abord dans le champ de l'éducation, de la recherche et de la culture. C'est le sens de la manifestation nationale du 8 décembre des personnels du système éducatif avec les parents, les élèves et les étudiants, pour que l'éducation redevienne une priorité.

Ensemble, ils réclament une programmation pluriannuelle permettant les recrutements nécessaires pour développer un service public de qualité assurant égalité et justice sociale. Ensemble, ils veulent que l'éducation reste un service public de l'État mis en œuvre par des personnels aux qualifications reconnues et débarrassé de toute forme de précarité.

Les personnels, pour leur part, insistent en outre sur la nécessité de requalifier les emplois, de revaloriser les salaires, d'améliorer et d'harmoniser les régimes indemnitaires dans le respect de l'égalité de traitement des fonctionnaires.

Dans le même temps, la multiplication des déclarations gouvernementales sur la sécurité sociale et les retraites, la décision de supprimer le CFA, le battage médiatique et les simulacres de concertation autour de la question du devenir des services publics de l'État mettent à l'ordre du jour la nécessité d'une mobilisation unitaire de forte ampleur, au minimum à l'échelle de toute la fonction publique.

La mobilisation doit s'amplifier, s'étendre ...



APPEL SNASUB

Manifestation nationale

A cet égard, les actions nationales du 17 octobre et du 8 décembre, comme celles qui peuvent se mener au plan régional à l'occasion des assises de la décentralisation, doivent être considérées comme participant à la construction d'actions beaucoup plus larges impliquant tous les salariés. Avec d'autres mobilisations réussies dans différents secteurs d'activité (EDF-GDF, SNCF, ...), elles contribuent à la montée en puissance d'un rapport de force qui, seul, permettra des avancées en matière de retraite, de protection sociale, de salaire.

Quel que soit leur secteur d'activité, les salariés doivent défendre et promouvoir un large fonds commun d'acquis collectifs fondés sur la solidarité et la justice sociale, qui font que la vie en commun n'est pas tout à fait une jungle.

C'est pourquoi le SNASUB appelle tous ses adhérents et, au delà, les personnels qu'il représente à s'impliquer dans la construction de toutes les convergences possibles aux plans local, régional et national.

Philippe Rampon

Malgré le succès incontestable de la grève et des manifestations du 17 octobre, le gouvernement n'a pas infléchi ses choix budgétaires.

C'est pourquoi, le BN du SNASUB réuni le 7 novembre 2002 appelle au renforcement de la mobilisation pour d'autres choix budgétaires au profit de l'Éducation nationale et de la culture pour :

- redonner une priorité à l'éducation ;
- obtenir une programmation pluriannuelle permettant les recrutements nécessaires pour faire face aux besoins ;
- gagner la résorption de la précarité ;
- développer un service public de qualité assurant une véritable égalité.

Dans ce cadre, le BN du SNASUB, avec la FSU, se donnera les moyens d'assurer le succès de la manifestation unitaire du 8 décembre, à l'appel des 5 fédérations du système éducatif, des organisations de parents, d'étudiants et de lycéens.

Paris, 13 H Denfert-Rochereau

Les personnels administratifs, des bibliothèques et de recherche et formation doivent prendre toute leur place dans cette action, notamment pour revendiquer :

- une requalification des emplois ;
- une revalorisation conséquente des salaires ;
- une revalorisation et une harmonisation indemnitaire respectueuse de l'égalité de traitement des fonctionnaires ;
- le maintien de l'ensemble des missions du service public d'éducation dans le cadre de l'État, contre les projets gouvernementaux de décentralisation/régionalisation.

Pour indispensable que soit une forte mobilisation dans le secteur de l'éducation, les récentes déclarations gouvernementales (Jacques Barrot sur la sécurité sociale, François Fillon sur les retraites, Jean-Paul Delevoye sur le CFA) mettent à l'ordre du jour la nécessité d'une mobilisation unitaire de forte ampleur, au minimum à l'échelle de l'ensemble de la fonction publique.

A l'occasion de la journée d'action intersyndicale du 26 novembre décidée par les cheminots, divers appels à la convergence d'action pour cette date sont apparus sans toutefois déboucher, à ce jour, sur l'unité des organisations syndicales du secteur public.

Là où les conditions de l'unité syndicale, les luttes en cours, l'état d'esprit des personnels permettent d'envisager la réussite du 26 novembre, le Bureau national du SNASUB appelle les instances académiques à s'impliquer activement dans la construction de la mobilisation, y compris en

déposant des préavis de grève. Le SNASUB prendra toute sa place dans les instances

de la fédération pour faire en sorte que toutes les forces syndicales s'impliquent dans cette mobilisation.

Loin de s'opposer, la réussite des actions du 26 novembre et du 8 décembre doivent contribuer à construire le rapport de force nécessaire pour faire reculer le gouvernement sur ses projets régressifs, pour exiger la satisfaction des revendications des personnels.

**Paris, le 7 novembre 2002
Bureau national du SNASUB**

Solidarité avec José Bové

La CAN du SNASUB-FSU réunie le 20 novembre 2002 exprime son entière solidarité avec José Bové condamné à 14 mois d'emprisonnement. C'est une condamnation inacceptable à l'encontre d'un représentant syndical agissant dans le cadre d'une activité revendicative. Si elle devait être suivie d'effet, ce serait une première depuis le régime de Vichy.

Cette condamnation s'inscrit dans un contexte d'attaques répétées contre plusieurs militants syndicaux comme Alain Hébert de la CGT ou de représentants élus des personnels, ainsi que plusieurs tentatives de criminalisation de toute action de résistance à la mondialisation comme les arrestations en Italie de militants du mouvement social et syndical.

Le SNASUB-FSU invite ses adhérents à s'associer partout aux initiatives de défense de José Bové et des autres militants.

**Commission
administrative
nationale
du SNASUB-FSU
20 novembre
2002**

Une condamnation inacceptable

La FSU, qui a pris connaissance du rejet du pourvoi en cassation de José Bové, confirmant sa condamnation à une peine de 14 mois de prison, s'élève contre cette décision qui fait peser de graves menaces sur la liberté d'action de tous les militants syndicaux et associatifs. Tant dans son principe, tendant à banaliser la pénalisation d'actions de responsables syndicaux, que par la lourdeur de la peine au regard des faits reprochés, elle ne peut être ressentie que comme un acharnement injustifié. La FSU apporte son soutien à José Bové et s'associera aux initiatives pour demander sa grâce.

**Fédération syndicale unitaire
Paris, le 19 novembre 2002**

Audience à la direction des affaires finan- cières du 21 novembre 2002

Une délégation de la FSU regroupant le SNASUB, l'UNATOS, le SNUAS-FP et le SNICS, conduite par Gérard Aschieri, a été reçue par Michel Dellacasagrande, directeur des affaires financières et Catherine Gaudy, sous-directrice aux statuts et affaires statutaires, afin de faire le point sur les conditions de mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire en 2003.

Michel Dellacasagrande a tenu à rappeler que cette mesure gouvernementale, négociée avec les organisations syndicales signataires de l'ARTT, présentait un coût de 35 millions d'euros inscrits dans le budget 2003. Ces crédits nouveaux ont été répartis de façon à porter le taux moyen à 1,5 fois le taux de base, ce qui se traduit en fait par une augmentation de l'enveloppe budgétaire dans les enseignements scolaires de l'ordre de 30 %, et moins pour l'enseignement supérieur qui bénéficiait de taux réels plus avantageux.

Les indemnités devraient être payées mensuellement au plus tard à partir de février 2003.

La circulaire d'accompagnement aux recteurs rappellera le principe de la modulation prévue par les textes (de 1 à 8) en

précisant que son application ne devrait pas entraîner pour les personnels de situations plus désavantageuses que celles dont ils bénéficiaient antérieurement.

Elle rappellera également qu'un bilan de l'emploi des crédits devra être présenté aux CTPA. En revanche, il n'envisage pas de faire de circulaire de cadrage pour dire aux recteurs ce qu'ils doivent faire. Il n'envisage pas non plus de nouvelles négociations et fait confiance aux services académiques pour gérer le nouveau dispositif avec doigté.

Il estime même que la modulation existait déjà dans les faits et que le nouveau dispositif permettrait une plus grande transparence et ne devrait pas entraîner de situations extrêmes. Nous avons rappelé que dans le régime précédent, les IFTS s'inscrivaient dans une échelle de 1 à 2 et qu'il y avait donc bien une incitation à créer des disparités individuelles fortes.

Il est donc clair que la question indemnitaire est, pour le ministère, considérée comme réglée. Ça n'est manifestement pas l'opinion de nos collègues sur le terrain qui considèrent que l'alignement des horaires et des congés de l'ensemble de la fonction publique doit entraîner un alignement des régimes indemnitaires avec intégration des primes dans les salaires et les grilles de rémunération. Ils refusent les inégalités de traitement et les injustices qu'entraînera la modulation des primes.

**Seule l'action syndicale est
susceptible de faire
avancer ce dossier
explosif.**

Jacques Soudain



Charte du groupe "éducation" Forum social européen Florence

(Groupe associant des organisations étudiantes, enseignantes et de personnels de l'éducation)

Voici des principes qui doivent guider nos actions et qui doivent guider la construction de l'Europe de l'éducation :

- L'éducation est un droit, pas une marchandise. L'éducation doit être gérée par un service public gratuit et laïc. Son financement doit être public.
- Les missions de l'éducation sont l'éducation, la formation et la qualification du travailleur, du citoyen et de l'homme. La rentabilité ne doit pas guider ces objectifs. L'éducation a aussi une vocation de transformation sociale.
- La recherche et la connaissance doivent se développer pour l'ensemble des champs du savoir en toute liberté et doivent répondre aux besoins sociaux.
- L'éducation doit permettre la réussite du plus grand nombre. La démocratisation des systèmes éducatifs est nécessaire en Europe. L'élévation du niveau général de formation doit être un objectif.
- Contre la logique de déréglementation et de rentabilité, il faut promouvoir des qualifications reconnues partout en Europe.
- La formation tout au long de la vie est un droit pour tous les travailleurs et citoyens.

Ces principes nous imposent de placer l'éducation au cœur de la construction européenne pour une autre mondialisation. Le prochain Forum Social Européen, en France, doit lui accorder une place plus importante. Nous participerons aux actions pour une autre Europe dans le monde. Nous mènerons des actions communes au niveau européen pour défendre notre vision de l'éducation.

Les principes de ces actions sont l'éducation pour tous, la démocratisation des systèmes éducatifs et le refus de l'intégration de l'éducation dans les champs de libéralisation : non à l'AGCS. Ainsi, nous appelons la communauté éducative à une journée européenne d'action autour du 13 mars contre l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services). Nous voulons aussi préparer la prochaine échéance européenne à Berlin en décembre 2003 sur le processus d'harmonisation européenne.

Forum social européen

Le Forum social européen s'est tenu à Florence du 7 au 10 novembre 2002. On y attendait 20 000 participants. Il en a réuni 60 000 ! Destiné à partager les expériences de luttes pour commencer à formuler des alternatives pour une Europe sociale, il était organisé autour de grands thèmes : néo-libéralisme, guerre et paix, droits, citoyenneté et démocratie qui se sont traduits à travers plus de 140 séminaires dont : *"l'éducation n'est pas une marchandise"* ; *"quelle éducation tout au long de la vie ?"* (présidé par la FSU) ; *"enseignement supérieur et recherche"* ; *"savoir et citoyenneté"*, *"services public"*, *"femmes et syndicalisme"*, *"démocratie et institutions européennes"*. Il y avait une centaine de délégués FSU. Gérard Aschieri est intervenu dans une conférence sur *"l'Europe des travailleurs"* sur *"éducation, formation, emploi"*.

A propos du rôle et du devenir des services publics, il est impressionnant de constater, quel que soit le pays concerné, dans la CEE ou en dehors, que les attaques,



une réussite !

les menaces, les projets de démantèlement et de privatisation, sont généralisés. Les services publics ne garantiront plus qu'un minimum de services aux citoyens et aux usagers. Pourtant l'expérience prouve que partout où cela s'est réalisé, le rail en Angleterre et l'électricité aux Etats-Unis, le fiasco est total. En ce qui concerne l'éducation, là aussi les attaques sont nombreuses. La décentralisation, comme transition avant la privatisation, demeure une particularité française. Partout, par contre, des missions sont transférées au privé et les statuts des personnels sont attaqués. Au delà des postes nationales absolument indispensables, il est urgent de construire des

projets alternatifs aux dégâts du néo-libéralisme, de développer des initiatives au niveau européen et mondial. A ce propos, le groupe éducation, auquel participaient la FSU et le SNESUP, ont élaboré une charte (*ci-contre*).

Il faut dès maintenant préparer les prochaines mobilisations (cf. charte). Ces initiatives ainsi que le prochain Forum social européen qui se tiendra à Paris Saint-Denis en décembre 2003, seront l'occasion de continuer à développer le mouvement, de faire le point en matière d'éducation et de lancer de nouvelles actions.

Arlette Lemaire

Lointaine BNF

CEINTURE, parce que les coupes franches menées dans le budget de fonctionnement de l'établissement, viennent assombrir un horizon déjà incertain. Ainsi, un établissement "d'un genre nouveau", ne retrouvera probablement pas l'effectif de l'ouverture de 1998, les emplois transférés par l'application du protocole de résorption de la précarité s'annonçant comme insuffisants quand les crédits de vacation se voient considérablement réduits.

Ainsi une bibliothèque "tournée vers le 21^e siècle", voit fondre comme neige au soleil les fonds alloués pour la maintenance et le renouvellement de ses infrastructures.

CAROTTES, pour compenser la charge de travail accrue par la baisse des effectifs dans la chaîne de communication des documents, à



Opaque BNF

Transparente par ses tours, opaque dans sa gestion des personnels, chaque année lors des CAP, la Bibliothèque nationale de France se singularise.

Dans les bibliothèques, les collègues proposés pour une promotion signent le rapport de proposition rédigé par leur chef de service où figure leur rang de proposition.

Il en est ainsi partout...sauf à la BNF où une partie des personnels proposés par les directeurs, sont ensuite

travers la mise en œuvre de la réforme des régimes indemnitaires et l'apparition de l'IAT, prime décernée "selon la manière de servir" et dont la création est une grave violation d'un principe fondateur du droit public : l'égalité de traitement des fonctionnaires. Ainsi l'iniquité devient-elle la réalité des centaines de personnels, magasiniers pour la plupart qui poussent leur roue dans la nuit du socle de la bibliothèque.

BÂTONS, puisque pour atteindre les objectifs fixés au cours de l'entretien d'évaluation, seuls critères probables de modulation de l'IAT, les agents en deçà de l'indice 380 devront faire leurs preuves, devenir plus productifs quand la communication de 15 documents par jour et par lecteur constitue déjà une limite, compte tenu des conditions de travail et des moyens de communication, défailants ou insuffisants, utilisés par les personnels de la BNF.

Lointaine BNF, tournant le dos, cultivant son pré carré. On y recrute, en externe au titre du décret Sapin, presque exclusivement sur place, au pied de la grille indiciaire, sans concours, constituant une longue liste complémentaire de 76 précaires, "vivier prioritaire", pour reprendre les paroles du DRH.

Jean-François Besancon

"éliminés" par la Direction générale de la liste définitive communiquée au ministère de la Culture. Les intéressés ignorent donc s'ils sont réellement proposés et à plus forte raison quel est leur rang.

Interpellé sur ce sujet, le responsable du personnel de la BNF reconnaît le problème, mais argue de l'importance de l'établissement. Il considère par contre comme "inutile" que les agents connaissent leur rang de proposition. Mais n'est-ce pas à eux d'en juger ?

Béatrice Bonneau

BPI autonome ?



Au ministère de la Culture aussi, il est question de décentralisation de la gestion des personnels... Déjà, au Louvre, l'ensemble des crédits de personnels pour 2003 a été transféré à l'établissement public.

A la

Bibliothèque publique d'information, en 2000, une partie des contractuels d'État avait été transférée d'autorité, par le ministère à l'établissement, suscitant de fortes inquiétudes chez les collègues concernés.

Puis, plus rien. Silence ministériel jusqu'à ces dernières semaines où par une "indiscrétion" d'un consultant extérieur, les personnels stupéfaits, apprennent qu'il est envisagé le transfert de la gestion de l'ensemble des personnels d'État (titulaires et contractuels) à l'établissement. Ils sont d'autant plus ébahis qu'un représentant de la direction, présent, ne dément pas.

Quelques jours plus tard, à l'occasion du Conseil d'administration de la BPI, les représentants du personnel interpellent la direction et la tutelle. Le représentant du ministère dément, expliquant que le Louvre est volontaire (ce qui ne serait pas le cas de la BPI !). Il précise que pour effectuer ce "test" de transfert de gestion, le ministère a besoin d'un "gros" établissement, laissant entendre que la taille, moindre, de la BPI, la met à l'abri, du moins momentanément, de ce type d'expérimentation.

Dont acte. Mais qu'en sera-t-il demain, si le ministère, jugeant les résultats du test "positifs", décide de généraliser le processus, malgré l'opposition des personnels ?

Béatrice Bonneau

ossier

Retraites



Les menaces sur l'avenir des retraites, dans l'air du temps depuis plusieurs années, se font désormais plus précises. Le gouvernement a en effet clairement manifesté son intention de réformer le système de retraites dès le premier semestre 2003.

A partir des perspectives d'évolution démographique, et notamment de la part croissante des plus de 60 ans dans la population, un débat s'est ouvert sur la possibilité d'assurer dans l'avenir le paiement des retraites sans modifier au moins une des trois variables que sont le niveau de cotisation, le taux de remplacement du revenu d'activité et le nombre

d'annuités nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein.

Le Conseil d'orientation des retraites, mis en place dans la perspective de l'élaboration d'une réforme mais aux travaux duquel les partenaires sociaux ont été largement associés, a pris acte de la diversité des analyses et des solutions possibles.

En réalité, les uns comme les autres ne sont pas techniques mais politiques. Et s'il est utile de s'appuyer sur des chiffres pour dénoncer de fausses évidences, il ne faut pas oublier que des intérêts contradictoires s'affrontent : il s'agit de déterminer la

part du revenu national que notre société consacre aux plus anciens, et sur qui doit porter l'effort contributif.

Des sommes considérables sont en jeu, qui tentent les milieux financiers et notamment l'assurance privée ; les employeurs peuvent espérer peser sur les salaires par l'extension des limites d'âge de la population en quête d'emploi, et une réduction des cotisations. Les uns et les autres useront de toute leur influence pour obtenir une remise en cause des conquêtes sociales.

Même si pour les fonctionnaires, ce n'est pas l'équilibre d'une caisse de retraite qui est en cause,

mais l'évolution de la part des pensions dans le budget de l'État, la menace est de même ampleur que celle qui concerne les salariés du secteur privé.

Les salariés du public et du privé doivent se garder des divisions dans cette bataille particulièrement importante pour l'avenir de chacun et, au-delà, pour inverser le processus de diminution de la part de richesse nationale qui leur est collectivement allouée. Notamment à travers une politique centrée sur la création d'emplois, véritable garantie du maintien du niveau des retraites

Nature du régime de pension des fonctionnaires

Le régime des retraites des fonctionnaires civils et militaires est d'une logique entièrement différente de ceux du secteur privé. Les pensions ne sont en effet que partiellement financées par des cotisations, l'essentiel étant directement apporté par le budget de l'État.

La pension de retraite servie aux fonctionnaires, contrairement à celles du privé, n'est pas une prestation sociale payée par une caisse de retraite (il n'y a pas de caisse de retraite des fonctionnaires). C'est un avantage annexe, élément de la rémunération payée par l'employeur. Ce caractère a été réaffirmé par un arrêt de la Cour de justice des communautés européennes du 29 novembre 2001. Les perspectives d'alignement sur le régime général se situent dans un contexte de remise en cause des principes fondateurs de la Fonction publique. Les retraites des fonctionnaires étant un "traitement continué", la pyramide des âges n'est pas une variable à prendre en compte pour se prononcer sur la viabilité du système : les retraites ne coûteront ni plus cher ni moins cher au budget de l'État selon le nombre de cotisants. Cependant bien sûr, l'allongement de la durée de la vie conduit à payer davantage de retraites.

La pension est de 2 % du salaire des six derniers mois par annuité de cotisation, avec un maximum de 75 %, ce qui veut dire que les années d'exercice au-delà de 37,5 ne donnent pas de droit supplémentaire. Il peut toutefois y avoir des bonifications, pour les femmes ayant élevé des enfants (2 % de bonification par enfant) et pour les services effectués à l'étranger, sans que le taux de pension puisse excéder 80 %. Une annuité n'est pas définie de la même façon que dans le privé : d'une part, les années de travail à temps partiel ne comptent que pour la quotité de temps de travail réalisée ; d'autre part certaines périodes comme le congé parental ne sont pas validées. Ces règles sont la conséquence logique de ce que la pension est un élément de la rémunération. Les fonctionnaires qui n'ont pas accompli 15 ans de services au moment de leur départ en retraite sont affiliés au régime général et à l'IRCANTEC.

Le plus souvent, les autres fonctions publiques (territoriale et hospitalière) et les grandes entreprises publiques ont leur propre caisse de retraite, mais ont adopté des règles très proches de celles qui régissent les retraites de la fonction publique d'État.

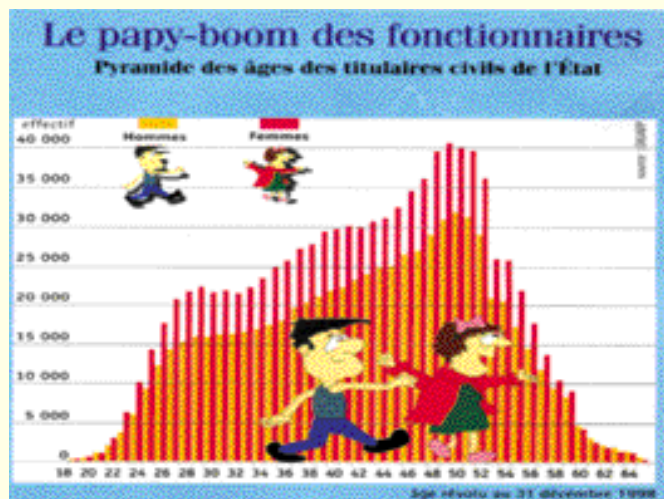
La proportion de personnes âgées va augmenter fortement dans le futur. Les retraités seront bien plus nombreux qu'aujourd'hui et la part qu'ils représenteront sur le revenu national sera de plus en plus importante. Ne faudra-t-il pas alors repousser l'âge de la retraite ou réduire le montant des pensions versées ? C'est bien à cela que reviendrait la recommandation de porter progressivement à 42,5 années la durée de cotisation pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein.

L'argument démographique semble incontournable. Le rapport entre la population âgée de 60 ans et plus et la population active doublera presque d'ici à 2040. Le nombre de plus de 60 ans augmentera de 10 millions, leur proportion dans la population totale qui était de 20 % en 1995 passant à 33 % en 2040. Le rapport des retraités aux personnes d'âge actif passera de 4 à 7 pour 10. Les dépenses du système de retraite passeront de 12,1 % du P.I.B. à 15,8 %. Projection trompeuse : s'il s'agit de prévoir le poids que devront porter les actifs

à l'avenir, il faut aussi compter les jeunes inactifs comme étant à charge : les moins de vingt ans sont actuellement beaucoup plus nombreux que les inactifs de soixante ans et plus. Or, le nombre de jeunes devrait diminuer, et cette chute devrait compenser dans une certaine mesure la croissance de la population âgée. Le rapport population inoccupée – population occupée ne devrait progresser que de 6 % d'ici 2040. En outre, cette "charge" décroît régulièrement jusqu'en 2020, pour ne retrouver son niveau antérieur qu'en 2030.

Dans une des hypothèses retenues, celle d'un taux de chômage stabilisé à 4,5 % à partir de 2015, nous nous trouverions dans le futur dans une situation plus facile que celle que nous avons connue par le passé.

Si on accepte de mettre sur le même plan jeunes et "vieux" inactifs, si on s'attaque vraiment au chômage, il ne devrait pas y avoir, à l'avenir, d'aggravation sensible de la charge pesant sur les actifs occupés.



Les retraites et l'Europe

Les sommets européens s'intéressent de plus en plus à la question des retraites.

L'intervention de l'Europe a essentiellement une visée financière, le déséquilibre financier affectant les retraites pouvant peser sur les finances publiques et la politique économique. De ce point de vue, les retraites en France sont particulièrement surveillées, les retraites des fonctionnaires étant directement financées par le budget de l'Etat.

De plus, les gouvernements successifs ne se privent pas d'utiliser la contrainte européenne comme un outil pour imposer des réformes impopulaires. C'est ainsi que la France, lors du sommet de Séville en juin 2002, s'est engagée à procéder à une réforme structurelle. Rien ne l'y obligeait pourtant.



La question du chômage est cruciale.

Quel serait le gain d'un éventuel report de l'âge de départ à la retraite si, aux économies réalisées sur les pensions faisait pendant un accroissement du chômage, tant du côté des futurs retraités que des jeunes à la recherche d'un premier emploi ? L'immigration pourrait aider à stabiliser la population active. Mais les nouveaux venus ne pourront cotiser que s'ils trouvent du travail : ce ne sont pas les jeunes qui manquent, mais les emplois.

Les secteurs qui connaissent aujourd'hui une pénurie de main d'œuvre ne se tournent pas beaucoup plus que les autres vers les seniors. La forte reprise de l'emploi entre 1997 et 2001 n'a eu aucun effet sur le nombre de chômeurs de plus de 50 ans.

Briser cette contrainte du chômage exigera une croissance économique soutenue.

Ce qui rend d'autant plus scandaleux les scénarios reposant sur l'hypothèse d'une croissance limitée à 1,5 % l'an, politique de rigueur oblige, alors que celle des années 1993-1997 (considérées pourtant comme des années de crise) s'est élevée à 2,1 %. On n'est pas étonné, dans ces conditions, de constater des prévisions de taux de chômage entre 6 % et 9 % (et ce, jusqu'en 2040). De 6 % à 9 % des actifs sont ainsi déclarés "*inemployables*", pour de nombreuses décennies. S'il n'est pas porté remède au chômage, le recul de l'âge de la retraite ne servira à rien. Cela reviendrait à demander aux gens de travailler plus longtemps alors qu'ils manquent déjà de travail. Par contre, l'emploi des plus âgés est grandement facilité lorsqu'il n'existe pas de chômage chez les jeunes.

Capitalisation ou répartition ?

Soit on se résigne à une dégradation future de la situation du retraité moyen par rapport à celle d'un actif moyen. Soit, comme il faut l'exiger, se maintiendra entre eux une certaine parité, et alors l'augmentation du nombre de retraités fera que ceux-ci recevront, d'une manière ou d'une autre, une part plus importante du revenu national.

Le système de retraite adopté, avec ou sans fonds de réserve, ne changera absolument rien à cette réalité. La seule question qui se pose est de savoir à quel titre se fera la ponction plus importante opérée par les plus âgés sur le revenu national de l'avenir : prélèvements obligatoires dans le cas de la répartition, revenus du capital dans le cas de placements dans des fonds de pension. Economiquement, ce sont toujours les actifs d'une génération qui paient pour les retraités de la génération précédente. Le revenu national, la richesse produite, le montant des retraites, les revenus de l'épargne, ne sont pas un stock mais un flux engendré et reproduit à chaque période.

Le système de la capitalisation donne aux salariés l'illusion d'être propriétaires. En raison de l'insécurité inhérente aux marchés financiers, ils deviennent en réalité propriétaires d'un risque. Plutôt que de confier le coût du vieillissement à la loterie anonyme de marchés souvent pris de folie, il vaut mieux qu'il soit directement assumé par une société capable d'affronter ses problèmes sans faux-fuyants. C'est à nous tous, collectivement, de décider quelle part du revenu national ira aux retraités. Le système actuel de répartition le permet, en même temps qu'il assure une solidarité intergénérationnelle.

En cas de difficultés économiques, la capitalisation est affectée. Elle est particulièrement inégalitaire en période de chômage et de précarité : c'est d'ailleurs par ce mécanisme qu'en France, dans les années trente, les retraités qui avaient une épargne se sont trouvés totalement démunis quelques années après. Dans le système par répartition, le chômeur continue d'acquiescer des points de retraite.

Quels besoins de financement ?

Le poids croissant d'une population dont l'espérance de vie augmente pose un problème de financement par rapport à une assiette salariale en régression relative : 69 % de la valeur ajoutée en 1982, 60 % seulement en 1987 ... Le renforcement de l'assiette actuelle par une politique d'emplois et de rémunérations qui rapprocherait la masse des salaires et cotisations sociales de son niveau antérieur est une des solutions ; par ailleurs, il faut envisager l'extension de l'assiette du financement à l'ensemble du PIB, seule mesure de la capacité contributive de la nation en la matière. Le rapport du conseil d'orientation des retraites a chiffré à 6,5 points de PIB la progression des besoins de financement d'ici 40 ans dans une hypothèse incluant pour

les salariés du secteur privé le retour à une évolution des pensions liées à celle des salaires. Le coût du retour

aux 37,5 annuités pour tous a été par ailleurs chiffré à 0,3 points de PIB en 2040, c'est-à-dire un ordre de grandeur finalement modeste.

Cette augmentation globale d'un peu plus de 6 points de PIB sera atténuée pour peu que s'accroisse la population effectivement employée par rapport à la population totale et que soit donc réellement réduit le chômage. Mais la question essentielle est la capacité de l'économie d'opérer ce transfert en faveur des retraites en un demi-siècle, c'est-à-dire de réaliser l'équivalent de ce qui a été accompli ces 40 dernières années. Cela correspondrait à une hausse de 15 points du taux de cotisation retraite en 40 ans, soit 0,375 par an. Cette hausse pourrait découler d'une

utilisation d'une partie des gains de productivité - celle-ci s'accroissant à un rythme moyen de 1,7 % l'an, les actifs auront doublé leur capacité de production - et d'une modification du partage de la valeur ajoutée en faveur des salaires.

Grâce au doublement du revenu national d'ici 2040, on peut raisonnablement penser que l'économie pourra garantir dans les 40 prochaines années le niveau des pensions sans alourdir le poids global des cotisations sociales, le nombre de jeunes de moins de 20 ans diminuant, et le taux de chômage aussi. Si ce taux passe à 3 %, les dépenses de retraite, à législation constante, n'augmenteront pas et diminueront même de 1 % du PIB.

Par ailleurs, les inactifs titulaires de revenus du patrimoine peuvent être appelés à contribuer plus largement à l'effort de solidarité de la nation avec ses anciens.

Revendications solidaires

Au moment où le gouvernement essaie d'opposer salariés du public et du privé, nous devons poser clairement nos revendications en matière de retraites dans une exigence de solidarité entre tous les salariés.

Il est urgent de rétablir les droits du privé promis à une dégradation continue par les effets de la réforme Balladur de 1993 et des réformes des régimes complémentaires et de fixer pour tous les salariés, du privé et du public, un taux de remplacement de 75 % à 60 ans, au bout de 37,5 ans de carrière, sur la base des 6 derniers mois de salaire et non des 10 dernières années. Il faut aussi développer des droits nouveaux - validation de périodes d'études par exemple - et une véritable politique de lutte contre le chômage.

Alors que beaucoup de retraites du privé et du public demeurent misérables, la solidarité entre salariés ne consiste pas à accepter un alignement sur les règles les plus défavorables, mais à exiger un alignement "vers le haut". L'enjeu est capital.

Départs anticipés

Le gouvernement a décidé de s'attaquer aux préretraites. Première mesure : la modification du dispositif du congé de fin d'activité à partir du 1er janvier 2003.

Au delà du 31 décembre 2002, pourront seuls bénéficier d'un CFA :

- les agents justifiant au 31 décembre 2002 de 172 trimestres de cotisations dont 15 années de services publics ;
- les agents nés avant le 31 décembre 1946, dès lors qu'ils remplissent les conditions de 160 trimestres de cotisations dont 15 années de services publics effectifs ;
- les agents nés avant le 31 décembre 1944, dès lors qu'ils remplissent les conditions de 150 trimestres de cotisations et de 25 années de services publics.

La CPA est pérennisée. Elle est accessible dès 55 ans après 25 ans de service dont 15 de services publics. Elle correspond à une activité à mi-temps rémunérée à 80 % grâce à une indemnité compensatrice de 30% et conduit à cesser l'activité à 60 ans.



"Harmonisation" de l'enseignement supérieur...

Quelques exemples de ce que recouvre la soit-disant autonomie des établissements et "la formation tout au long de la vie" :

- Transfert des biens immobiliers au niveau des établissements ;
- Mutualisation des moyens et donc en réalité, concentration des pouvoirs ;
- Financement public forfaitaire géré par l'établissement selon ses propres choix stratégiques ;
- Autonomie laissée à l'établissement pour qu'il génère des capitaux, les fasse fructifier, sache se vendre ;
- Liberté pour fixer les montants des frais d'inscription et pour les percevoir ;
- Liberté pour l'établissement de décider des termes des contrats de travail établis avec son personnel, notamment le montant des salaires ;
- Liberté pour définir le nombre d'étudiants et le mode de sélection ;
- Volonté de raccourcir la durée de la formation initiale. Si le fait de privilégier des unités de valeur plutôt qu'un nombre

d'années d'études peut être attractif, cette politique a pour corollaire l'entrée en force des évaluations patronales pour les salariés et la systématisation de l'apprentissage. Le patronat pèse de plus en plus sur la délivrance des diplômes !

- Présence renforcée de personnalités extérieures dans les conseils d'administration.

C'est le règne de la déréglementation au niveau des États comme de l'Europe, car ce qui importe, c'est la concurrence entre établissements et le marketing.

Toute l'Europe est considérée comme ayant une réglementation excessive. Il ne s'agit pas de contrôler la valeur des diplômes au niveau des États ou au niveau européen, mais de faire fonctionner des audits privés.

Les Ressources Zumaines", regroupement informel de

"J'ai la rage qui s'dilate"

personnels IATOSS syndiqués et non syndiqués de l'université de Bourgogne, s'est constitué en "chorale sauvage" l'an passé pour protester en chansons contre le dispositif ARTT. Il récidive cette année avec un nouveau CD "J'ai la rage qui s'dilate", déclinant des revendications qui ne se veulent pas uniquement catégorielles. Les secrétaires, agents de service ou ingénieurs qui s'expriment dans ce CD veulent une université "citoyenne". Se préoccupant des besoins sociaux, ils appellent à la lutte et à la solidarité :

"Les tendances de la mode automne-hiver 2002 au gouvernement : kaki et bleu marine. Cela pourrait perdurer. Alors, si l'on veut de la couleur, c'est le moment d'agir ! Suppression annoncée de 20000 postes de maîtres d'internat, surveillants d'externat, emplois-jeunes alors que les crédits sont augmentés pour la police, l'armée, les prisons. Annonce de 700 créations d'emplois de

catégories A et B pour les IATOSS dans l'Enseignement supérieur : cache ta joie, 1000 postes de catégorie C sont supprimés par la même occasion. (...) Ils n'en sont plus au dégraissage, ils sucent les os ! Et voilà la décentralisation qui s'annonce. (...) La réflexion sur la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, sur le rôle et les buts d'une université socialement enracinée ? Pas d'actualité, aux oubliettes, circulez ! (...) Recourir à la peur et à la haine pour exercer son pouvoir est un jeu dangereux, il est urgent de s'y opposer." Ce CD n'est "pas du boulot de pro, on n'en a ni le temps ni les moyens, c'est un appel à tous les gens qui se sentent concernés, quels qu'ils soient, où qu'ils soient. Bougeons-

Les "Ressources Zumaines" récidivent !

nous, serrons-nous les coudes plutôt que la ceinture, solidaires et entêté(e)s." Pour se procurer "J'ai la rage qui s'dilate", bien évidemment non commercialisé, vous pouvez écrire à :

...partout en Europe, c'est la déréglementation

Au Forum social de Florence, les débats sur l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche ont commencé. Partout en Europe, étudiants, personnels de l'éducation et services publics sont confrontés aux mêmes reculs. Face à la marche

forcée des gouvernements et de nos nouveaux mandarins, il est grand temps d'unifier les revendications et de se coordonner à l'échelle européenne.

Danièle Patinet

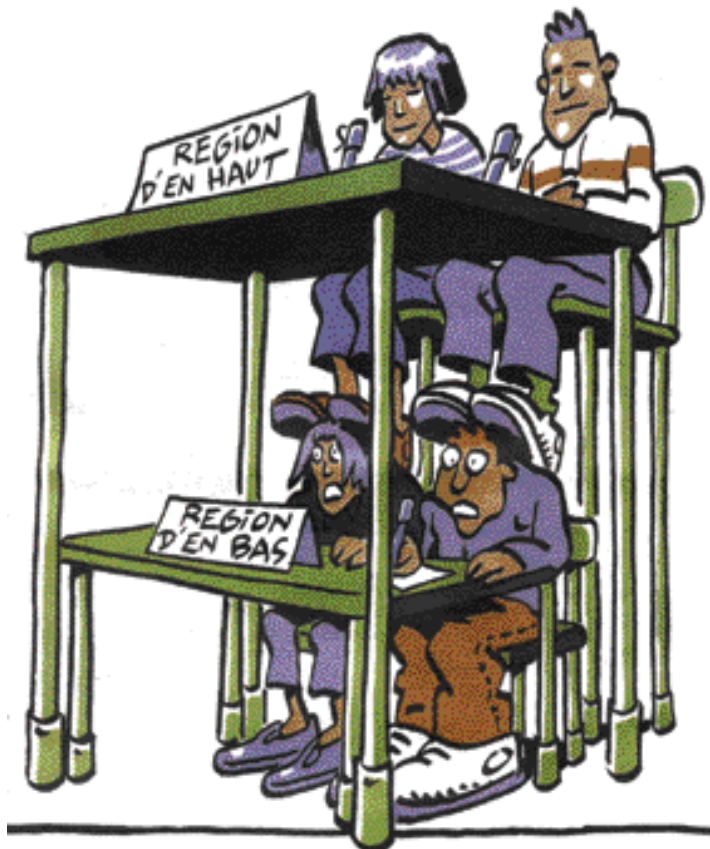
La décentralisation...

Etat des lieux

Actuellement les EPLE sont déjà largement décentralisés (depuis 1983) : les régions et départements, construisent et rénovent les établissements du second degré et ont en charge le budget de fonctionnement, et les équipements non pédagogiques des EPLE.

Pour assurer ces compétences, les collectivités territoriales perçoivent chaque année de l'État des subventions qu'elles abondent sur leurs ressources propres, constituées essentiellement par l'imposition locale.

Le recrutement des personnels ATOSS, qui sont des fonctionnaires d'État, relève du ministère de l'Éducation nationale qui les rémunère et les gère de manière déconcentrée, sauf pour les catégories A, en déléguant ses pouvoirs aux rectorats et inspections académiques qui agissent dans le cadre d'une politique nationale d'éducation, l'État restant alors le garant de la mise en œuvre de cette politique.



Cette "décentralisation" a besoin d'être améliorée...

Le système actuel présente des failles : après l'euphorie des années 80, où chaque collectivité territoriale a "mis le paquet" financier pour faire la preuve de ses aptitudes à assumer ses nouvelles responsabilités, un essoufflement est intervenu rapidement au début des années 90 et les moyens mis en œuvre se sont nettement réduits.

Par ailleurs, si les régions et départements ont bien financé la construction de nouveaux établissements, souvent l'État n'a pas créé en contrepartie les postes d'ATOSS nécessaires au bon fonctionnement de ces nouveaux EPLE. Par endroits, cela a conduit à la mise en place pour la maintenance et l'entretien (nettoyage, chauffage,...) de concessions de service public à des entreprises privées, formule intermédiaire entre le système traditionnel et la

privatisation pure et dure, mais qui contredit déjà pleinement la logique du service public.

Pour éviter l'accroissement de ce phénomène et son instauration systématique généralisée dans les EPLE, il est nécessaire que les moyens en personnels ATOSS, (reconnus comme insuffisants par le ministère lui-même), soient accrus et correspondent aux besoins réels.

... Mais pas par la "décentralisation" à la sauce Raffarin que l'on nous mijote...

Cette décentralisation aboutira sans doute dans un premier temps à un transfert aux collectivités qui seront volontaires, des services dits "subsidiaries" (entretien, maintenance, restauration). Comment ces collectivités qui ont déjà diminué de 15 % en moyenne depuis 1991 leurs dépenses d'investissement pour les EPLE, pourraient-elles faire face à ces charges nouvelles ? Quel intérêt auront-elles à conserver des services jugés annexes quand l'impôt local, source de financement de la collectivité ne pourra, même en augmentant (et donc en contrariant l'électeur), financer ce transfert de charges ? Le risque est alors, à terme, d'aboutir inéluctablement à une privatisation pure et simple de tous ces secteurs.

Pratiquement, le processus Raffarin induit de très graves conséquences.

Pour la restauration : on peut prévoir une augmentation certaine et conséquente du prix des repas servis dans les demi-pensions et le risque d'une dégradation du respect des consignes d'hygiène (HACCP) par les sociétés de

restauration prioritairement préoccupées par un souci de rentabilité et de profit (cf. la condamnation récente de la Sodexho à Marseille).

Pour la maintenance et l'entretien des locaux : le recours systématique à des concessions de service public augmentera considérablement les coûts (le service public, même en tenant compte des salaires, est moins onéreux et tout aussi efficace), mettra donc les



LA DÉCENTRALISATION A DEUX VITESSES

budgets en difficulté et rendra aléatoire, lents et peu pratiques les services attendus par les usagers.

Pour les personnels : à terme, leur transfert préalable à la fonction publique territoriale remettra en cause un certain nombre de garanties statutaires dont ils bénéficiaient jusqu'alors :
- la règle du recrutement par concours n'est plus celle qui prévaut dans la fonction publique territoriale, mais le recrutement direct ;
- Les organismes paritaires ont des champs d'intervention beaucoup plus limités ;

- La gestion de proximité est forcément plus "politique" avec ce que cela induit comme risque de favoritisme, clientélisme, pressions diverses. Risque renforcé par la double tutelle dont ils seront dépendants. Comment se situera le gestionnaire de l'EPLÉ dans cette conformation ?
- Quant aux prétendus avantages salariaux prêtés à la fonction publique territoriale, ils sont, quand ils existent, moins conséquents qu'on ne l'imagine, et ne

- toutes les collectivités territoriales n'ayant pas les mêmes capacités de fonctionnement, les inégalités déjà existantes (zone rurale/zone urbaine ; EPLÉ anciens, nouveaux, etc.) s'aggraveront notoirement, car si certaines collectivités se sont déjà déclarées volontaires (Nord Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon) pour expérimenter les processus de décentralisation, certaines ne pourront pas faire face à ces charges nouvelles et s'en inquiètent déjà ;

concernent qu'une petite minorité au hasard des lieux d'exercice et des fonctions.

Pour le service public d'éducation, en général :
- En cas de privatisation, l'absence, sur place, de personnels IATOSS stables, réduira d'autant la présence d'adultes en face des élèves et rendra caduque la "mission éducative" importante qui leur est justement reconnue ;

- cela aboutira inévitablement à un traitement différent des élèves et des personnels, suivant les régions ou ils vivent et, à terme, à un démantèlement inéluctable du service public d'éducation.

**Bernard Appel
Pierre Pieprzownik
Mylène Martinez**

...dans les EPLÉ

4^{ème} Congrès du SNASUB 2 - 6 juin 2003



Le débat sur l'action, l'orientation, les revendications, les statuts est ouvert dans Convergences, ainsi que sur la liste de diffusion snasub-débat@ras.eu.org N'hésitez donc pas à nous envoyer vos contributions (3000 signes maximum).

Attention : date limite de dépôt des propositions de modifications statutaires : 9 janvier 2003.

Rappel du Calendrier

9 janvier 2003 :	Date limite de dépôt des propositions de modifications statutaires ;
16 janvier 2003 :	<i>Bureau national</i> ➤ Validation des propositions de modifications statutaires ;
21 et 22 janvier 2003 :	<i>Commission administrative nationale</i> ➤ Instruction des modifications statutaires ; ➤ Commission de vérification des comptes ;
6 février 2003 :	<i>Bureau national</i> ➤ Dépôt du rapport d'activité et du rapport financier ; ➤ Remise des textes pour le 1 ^{er} bulletin spécial (rapport d'activité ; rapport financier ; rapport de la commission de vérification des comptes ; propositions de modifications statutaires) ;
20 mars 2003 :	<i>Bureau national</i> ➤ Dépôt de listes et des motions d'orientation ; ➤ Remise des textes pour le 2 ^{ème} bulletin spécial (listes et motions d'orientation) ;
Du 14 avril au 16 mai 2003 :	AG académiques et votes
20 mai 2003 :	Dépouillement des votes ;
2-6 juin 2003 :	Congrès

Pour la constitution d'une liste unitaire pour la préparation du congrès du SNASUB

La préparation du congrès du SNASUB s'inscrit dans un contexte qui voit le gouvernement Raffarin mettre en place des mesures qui, si elles aboutissaient, mèneraient à la destruction des services publics et de la Fonction publique, et plus particulièrement l'Éducation nationale, la Culture et la Recherche.

Le combat que nous avons mené tous ensemble sur l'ARTT a fait la démonstration de l'unité du syndicat dans la défense des revendications et de la détermination du SNASUB tout entier pour défendre les acquis des personnels. Dans ce temps fort de notre activité, la combativité et l'indépendance du SNASUB ont constitué des qualités essentielles pour affirmer de manière très claire la détermination du syndicat. Ceci a été possible grâce à l'unité du syndicat sur la base du respect de ses mandats de congrès sur les revendications.

Aujourd'hui les personnels de l'administration scolaire et universitaire, de bibliothèques, de documentation, de recherche et formation, titulaires et précaires, actifs et retraités, doivent pouvoir compter sur une organisation syndicale unie, offensive et déterminée : le SNASUB-FSU.

L'histoire de notre syndicat a jusqu'ici été ponctuée, notamment lors des congrès, par des affrontements parfois liés à des divergences d'orientation ou de conception du fonctionnement. Ceux qui ont connu ces épisodes doivent pouvoir en tirer les enseignements et privilégier l'unité sur la division. Ceci n'exclut en rien de débattre de toutes les questions sans tabou. La réalité est souvent complexe, seul le débat peut nous aider à résoudre les contradictions, les dépasser, ou nous amener à savoir faire avec. Ce débat doit être l'affaire de tous les syndiqués. Le syndicat doit pouvoir élargir son audience et sa représentativité en incitant de manière claire ses militants et adhérents à poser la question de l'adhésion sur la base d'une orientation manifestant l'unité du syndicat.

Le SNASUB continue à s'inscrire contre un syndicalisme d'accompagnement et réaffirme son attachement à son indépendance syndicale pour la défense des personnels et du service public.

Tel est l'objet du texte d'orientation suivant.

Orientation syndicale

Les revendications exprimées par le SNASUB lors du congrès de Nîmes restent valides pour l'essentiel.

Les créations de postes sont un élément décisif, tant pour le développement du service public que pour l'amélioration des conditions de travail des personnels.

Le plan pluriannuel du gouvernement Jospin ne répondait pas à nos attentes. Le budget 2003 du gouvernement Raffarin traduit une offensive contre l'emploi public, y compris en termes de remplacement et de résorption de l'emploi précaire. Il condamne au chômage des dizaines de milliers de contractuels, CES, CEC, CEJ...

Le SNASUB revendique la création des postes nécessaires au fonctionnement du service public pour un meilleur service rendu aux usagers, avec des fonctionnaires formés et qualifiés. Force de proposition, le SNASUB avance la revendication de la création de postes de titulaires-remplaçants dans tous les corps ce qui permettrait de garantir le fonctionnement du service public d'État.

Le SNASUB continue à combattre pour une réelle réduction du temps de travail, sans flexibilité ni annualisation. Il dénonce le maintien des diverses formes de précarité et le développement permanent de l'autoritarisme et sa conséquence : la multiplication des sanctions disciplinaires.

En matière de revalorisation salariale

Depuis 1982 la très grande majorité des personnels a connu une stagnation salariale qui se prolongera pour l'année 2002 par une nouvelle perte de pouvoir d'achat.

Lors du mouvement de lutte pour l'abrogation du décret d'août 2000 et l'ARTT, il est apparu que les personnels s'inscrivaient très largement dans la perspective d'une revendication indemnitaire fondée sur l'idée d'un nécessaire rattrapage par rapport aux autres administrations.

La bataille doit se mener aussi bien sur le front d'une revalorisation conséquente du point d'indice, et de l'harmonisation des régimes indemnitaires avec la perspective d'une intégration à terme dans le salaire que sur celui d'une requalification des emplois avec une remise à plat et une reconstruction de la grille.

L'exigence d'un minimum fonction publique décent de 1200 euros net demeure alors que le gouvernement allège les charges sociales pour les entreprises, accroît le temps de travail dans l'intérêt du patronat, augmente de 67 % le salaire des ministres. Le SNASUB mettra tout en œuvre pour que la FSU soit le moteur des organisations de fonctionnaires dans cette bataille pour des salaires décents.

En matière de requalification des emplois

La ventilation actuelle des emplois IATOS entre les trois grandes catégories A, B et C n'est plus adaptée aujourd'hui, ni à la qualification réellement détenue par les personnels, ni à la technicité des missions.



C'est pourquoi le SNASUB réclame la mise en route d'un vaste plan de requalification des emplois, par transformation d'emplois de C en B et de B en A. Cette démarche doit s'accompagner à la fois d'une politique de recrutement appropriée et de reclassement des personnels en place sur les emplois ainsi requalifiés. Dans l'immédiat le SNASUB revendique un seul corps par filière en catégorie C.

En matière de formation des personnels

La formation est un droit qui nous est aujourd'hui dénié ou accordé avec parcimonie. Le SNASUB revendique le droit à un temps minimum garanti de formation personnelle et professionnelle, initiale et continue, sur le temps de travail et à proximité des lieux d'exercice professionnels des personnels.

En matière de retraite

Le SNASUB se prononce pour l'abrogation de la loi Balladur et l'alignement des retraites du privé sur celles du public, particulièrement s'agissant de la durée de cotisation, pour le maintien du système par répartition ouvrant droit à une retraite à taux plein après 37,5

années de cotisations, le refus des retraites par capitalisation et l'instauration de fonds de pension. Le SNASUB revendique le

rétablissement du Congé de fin d'activité et l'instauration du droit à une retraite à taux plein, sans condition d'âge, pour tous les salariés ayant cotisé 37,5 ans.

En matière de droit à la santé

Le SNASUB réaffirme le droit à la santé pour tous et sa revendication d'une meilleure prévention :
 - le déficit de la Sécurité sociale provoqué notamment par les exonérations de charges patronales et par le chômage ne doit pas être le prétexte à l'instauration d'une médecine à deux vitesses et le SNASUB doit peser, dans et avec la FSU, pour ne pas accepter de dégradation du système de santé français.
 - Il est urgent que la médecine de prévention devienne une réalité effective.



Pour le maintien et l'amélioration du service public d'État mis en œuvre pour une fonction publique d'État : l'éducation doit rester nationale.

Le SNASUB combat tous les projets qui aboutiraient au démantèlement du service public.

Indépendamment de leur situation géographique ou sociale, les usagers doivent pouvoir accéder au même service public. La politique du gouvernement Raffarin conduit à l'asservissement du service public aux intérêts économiques et politiques locaux, à une définition des formations par les seuls besoins à court terme en main d'œuvre.

Les menaces pesant sur l'enseignement professionnel en sont un exemple particulièrement significatif.

La décentralisation, la régionalisation et l'autonomie des établissements ne pourraient que renforcer les phénomènes déjà observés dans l'enseignement supérieur et déboucher sur la remise en cause du caractère national des missions, des formations, des diplômes et des statuts.

Pour une démocratisation de l'administration et de la gestion.

➤ Les statuts des personnels fonctionnaires d'État présentent des garanties démocratiques. Pourtant depuis de nombreuses années déjà des dérives autoritaires privent de plus en plus les personnels de leurs droits et leurs représentants de la possibilité de les défendre. L'exercice du droit syndical, facteur de progrès social, devient problématique. Le paritarisme est battu en brèche.

➤ Les organisations syndicales ne disposent à aucun niveau des facilités satisfaisantes pour leur activité (diffusion des documents, salles de réunion, outil informatique, messagerie, listes d'électeurs spontanément fournies, etc., prévues par le décret du 28 mai 1982).

➤ L'expression des personnels n'est en rien favorisée par la hiérarchie, le temps nécessaire à une réflexion collective concertée reste ridiculement bas.

➤ Dans un certain nombre de services la détérioration des conditions de travail entraîne des contraintes qui interdisent la concertation nécessaire sur les méthodes et le contenu précis des tâches, sur la compréhension des enjeux de l'organisation du travail.

➤ Trop souvent l'obéissance hiérarchique se substitue à l'organisation concertée du travail.

Sur toutes ces questions, le SNASUB s'attachera à diffuser informations, analyses et propositions d'action pour organiser la mobilisation des personnels sur les revendications élaborées dans l'unité du syndicat et à rendre compte des mandats. Les luttes menées par le SNASUB ces derniers mois sur les grands dossiers tels que l'ARTT, la précarité, le régime indemnitaire, le désengagement de l'État montrent que cette recherche de l'unité, tant interne qu'avec les autres organisations, est une condition nécessaire pour obtenir des avancées pour l'ensemble des personnels.

C'est à ce prix qu'ensemble nous pourrions continuer dans la voie de la construction d'un syndicat offensif, à l'écoute des personnels, porteur de leurs revendications et force de proposition pour de nouvelles conquêtes sociales, essence même d'un syndicalisme de combat.

Les membres du Bureau national soussignés, issus des deux listes précédentes, appellent tous nos adhérents et nos militants aux niveaux local, départemental, académique et national à se réunir et à préparer activement le Congrès 2003 du SNASUB, pour en définir l'orientation, les revendications, les actions à mener pour les faire aboutir, et mettre en place les équipes militantes qui feront vivre le SNASUB pour les trois ans à venir.

**Jean François Besancon,
Béatrice Bonneau,
Pierre Boyer,
Gille Gaini,
Marie Ganozzi,
Michelle Hazard,
Colette Jacob,
Philippe Lalouette,
Arlette Lemaire,
Michèle Martin Darmon,
Mylène Martinez,
Danièle Patinet,
Anne-Marie Pavillard,
Pierre Pieprzownik,
Philippe Rampon,
Jacques Soudain**

Vie des académies

Déclaration FSU, SGEN-CFDT, FO à l'ouverture du CTPA du 21 novembre

"La salle du CTPA est décorée d'une unique affiche qui appelle aux recrutements de vacataires, nous en demandons le retrait !"

En effet les vacataires sont symboliques de la précarité maximale :

- 1/3 de service seulement alors que de nombreux postes complets sont vacants et non pourvus ;
- aucune garantie d'emploi ; nous demandons le droit au réemploi ;
- rémunération irrégulière : nombreux sont les vacataires non payés depuis la rentrée ; nous demandons le paiement immédiat ;

□ ces personnels n'ont pas reçu de formation pédagogique : c'est donc aussi une mise en cause de la qualité du service public.

Créteil

Cette affiche qui invite : "Goûtez à l'enseignement, devenez vacataire " et qui figure dans les salles de profs de nombreux collèges et lycées est très mal ressentie par les collègues. Elle symbolise un aspect essentiel, que nos organisations dénoncent, de la dégradation du service public d'enseignement.

Nous vous demandons de retirer cette affiche de cette salle."

Le Recteur refusant de retirer cette affiche, les représentants de la FSU et de FO ont quitté la salle, le CTPA n'a donc pu se tenir.

SNASUB Créteil

Pour une grande manifestation nationale...

Constats de l'assemblée générale du SNASUB-FSU de l'académie de Paris réunie le jeudi 10 Octobre 2002.

- Postes vacants et blocage des remplacements. Selon les chiffres mêmes du Rectorat, 47 postes de TOS ne seraient pas pourvus plus d'un mois après la rentrée, s'ajoutant aux postes supprimés ;
- Contractuels ne remplissant pas les conditions de titularisation requises par le décret Sapin non réemployés ;
- Aggravation des conditions de recrutement des CES, CEC, CEJ ;
- Menace sur le service public d'éducation et le statut de la fonction publique avec le projet de régionalisation du gouvernement Raffarin qui remet en cause le mouvement national des personnels, menace le régime de pension civile, l'égalité de traitement et ouvre la voie à la privatisation des services.

Estimant qu'une riposte de grande ampleur doit être organisée dans l'unité des syndicats, l'assemblée générale se prononce pour une grande manifestation nationale des personnels des fonctions publiques d'état, territoriale et hospitalière et des salariés des entreprises publiques :

- pour l'obtention des postes statutaires nécessaires ;
- pour obtenir des moyens de remplacement ;
- pour le maintien du statut de la fonction publique d'État ;
- pour le retrait des projets de régionalisation du gouvernement Raffarin
- pour l'abrogation de la loi et des textes réglementaires mettant en place l'ARTT

Sur ces bases le SNASUB Paris a appelé au 17 octobre et au 26 novembre pour la défense des services publics.

Jacques Aurigny

Nouvelles élections pour les AASU à Versailles, dans un contexte qui donne un relief particulier au rôle des CAPA !

La réélection des CAPA d'AASU à Versailles survient alors que le gouvernement tente de mettre en place au pas de charge la décentralisation et la régionalisation. Cela signifie une accentuation de la gestion des carrières dite "de proximité", plus de "méritocratie", une individualisation de la carrière de chaque collègue. Prenons l'exemple de l'attribution des réductions d'ancienneté qui se faisait jusqu'à présent dans la transparence : cette attribution

répondait à des règles mathématiques

qui prenaient aussi bien en compte l'ancienneté des collègues que leur valeur professionnelle (notation).

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le décret sur la notation publié au JO n° 102 du

2 mai, titre III, prévoit des modulations dans l'attribution de ces réductions qui peuvent être de 1 à 3 mois mais aussi (article 14) des majorations de la durée du service. L'article 15 précise que ces réductions ou majorations résultent "des réductions ou majorations partielles n'ayant pas encore joué pour l'avancement".

Or, ces dernières années, à Versailles notamment, "la gestion des

ressources humaines" est impuissante à gérer, force est de le constater, une recrudescence des conflits (entre gestionnaires et chefs d'établissement, par exemple).

Il est aisé de voir les horizons que cela va ouvrir à certains...

La décentralisation ne peut qu'accroître les pressions sur des fonctionnaires dont on attend qu'ils soient "le doigt sur la couture ...".

Plus que jamais, nous avons besoin d'une défense déterminée des collègues et de syndicalistes résolus.

*Secrétaire académique
SNASUB-Versailles*

Versailles

Les marchés publics

Les marchés publics sont des contrats administratifs conclus par l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics administratifs pour répondre à leurs besoins : travaux, fournitures, prestations de service. Les cocontractants sont des personnes physiques ou morales, publiques ou privées. Ils se distinguent d'autres contrats publics (concession de travaux, délégation de service public, etc.) par l'existence d'un achat, rétribué par un prix, rémunérant le service rendu, le travail effectué ou la marchandise livrée.

La réglementation des marchés publics correspond à une exigence éthique. Le service public doit assurer l'égalité des chances entre tous les candidats et la meilleure utilisation de l'argent public.

Un champ et un rôle élargis

Conformément au droit européen, les marchés publics concernent désormais des contrats tels que la souscription de contrats d'assurances, où l'abonnement à des services de télécommunications. Ils s'appliquent également aux prestations demandées par l'administration à des associations. Le décret n° 2001-210 du 7 mars 2001, qui a refondu le Code des marchés, a innové en inscrivant clairement la passation des

marchés dans un processus de développement économique, social et environnemental. Les principes qui doivent guider l'administration dans l'attribution des marchés sont clairement énoncés.

Objectifs poursuivis

➤ **Permettre à la concurrence de s'exercer librement dans l'égalité des chances, et le respect du secret commercial.**

Les entreprises se font connaître dans le cadre de l'appel d'offres, qui constitue la procédure la plus neutre. Elle est précédée d'une publicité dans un journal d'annonces légales français (BOAMP) et européen (JOCE), ne comporte aucune négociation et est ouverte à tous candidats. L'attribution du marché repose sur des critères totalement objectifs, obligatoirement énoncés dans le règlement de consultation envoyé aux candidats.

➤ L'appel d'offre s'impose à partir de 200.000 € hors taxes par opération, ou programme d'achats de nature homogène,
➤ La confidentialité des propositions et des prix est garantie par la procédure ; en particulier les séances de la Commission d'appel d'offres ne sont pas publiques.

➤ Le droit de la concurrence s'applique explicitement aux marchés publics, et les offres de "dumping", les prix anormalement bas, peuvent être sanctionnés.

➤ L'attribution du marché doit être motivée et le résultat est obligatoirement publié en toute transparence ; les candidats non retenus sont informés.

➤ **Permettre la meilleure efficacité économique de la commande, et la bonne utilisation des deniers publics.**

Le bon usage de l'argent public doit être garanti. Le jeu de la concurrence permis par les procédures est un des moyens d'y parvenir, mais aussi le "choix de l'offre la plus avantageuse" qui est désormais une obligation inscrite dans le Code. Le prix ne doit plus être le seul critère, ou le critère décisif : l'achat doit tenir compte de la réalité économique et sociale dans laquelle ils s'inscrivent. C'est pourquoi le Code prévoit notamment :

➤ l'introduction de "clauses sociales" permettant d'imposer que le marché soit pour partie exécuté par des travailleurs en voie d'insertion, ou par des "entreprises intermédiaires" ;
➤ l'introduction d'obligations à caractère environnemental dans les cahiers des charges ;
➤ un accès facilité des petites et moyennes entreprises, grâce :
• au découpage des opérations et des commandes en lots, donnant lieu à des marchés séparés, dans le cadre d'appels d'offres globaux ;

• à une protection accrue des sous-traitants dans les marchés de travaux et de services ;
• à la lutte contre la sous-traitance occulte, et au contrôle des sous-traités conclus dans le cadre des marchés.

La décentralisation, qui implique une plus grande proximité entre le décideur et les bénéficiaires, nécessite une vigilance accrue pour éviter le favoritisme.

Certaines affaires récentes ont montré qu'une réglementation précise est nécessaire pour éviter des dérives. Si les modalités et la portée du contrôle évoluent, l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, qui stipulait déjà que "la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration" conserve son actualité.

Pierre Boyer



par Pierre Boyer

Note de service n° 2002-202 du 3 octobre 2002 relative au dépôt et à l'instruction des candidatures à un poste relevant de l'AEFE - rentrée 2003 (BOEN n° 37 du 10 octobre 2002).

Note de service n° 2002-212 du 15 octobre 2002 relative aux mutations des personnels ITARF au 1er septembre 2003 (BOEN n° 39 du 24 novembre 2002).

Note du 17 octobre 2002 établissant le calendrier prévisionnel des CAPN et des actes de gestion relatifs aux personnels ATOS - année 2002-2003 (BOEN n° 39 du 24 novembre 2002).

Arrêté du 18 octobre 2002 autorisant au titre de l'année 2002 l'ouverture d'un concours (15

postes) pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'ENSSIB, réservé aux élèves et anciens élèves de l'Ecole nationale des chartes (JO du 22 octobre 2002).

Arrêté du 18 octobre 2002 fixant au titre de l'année 2002 le nombre d'emplois offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant des bibliothèques de classe exceptionnelle (30 postes) (JO du 23 octobre 2002).

Arrêté du 23 octobre 2002 autorisant au titre de l'année 2003 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de conseillers d'administration scolaire et universitaire (JO du 31 octobre 2002).

Arrêtés du 23 octobre 2002 autorisant au titre de l'année 2003 l'ouverture

de concours pour le recrutement de magasiniers en chef et de bibliothécaires adjoints spécialisés (JO du 31 octobre 2002).

Note de service n° 2002-228 du 24 octobre 2002 relative aux mutations des CASU (BOEN n° 42 du 14 novembre 2002).

Décret n° 2002-1295 du 24 octobre 2002 portant majoration à compter du 1er décembre 2002 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation (JO du 26 octobre 2002).

Note de service n° 2002-226 du 24 octobre 2002 relative aux mutations dans les TOM des APASU et AASU (BOEN n° 42 du 14 novembre 2002).

Circulaire n° 2002-227 du 24 octobre 2002 indiquant le calendrier des fêtes légales pour l'année 2002-2003 (BOEN n° 42 du 14 novembre 2002).

Calendrier prévisionnel des recrutements pour 2002 et 2003 (fonction publique de l'Etat, armées, ville de Paris et Communautés européennes) (JO du 14 novembre 2002).

Arrêté du 6 novembre 2002 fixant pour l'année 2002 le contingent d'emplois (17) offerts au concours réservé pour le recrutement d'attachés d'administration centrale au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche (JO du 16 novembre 2002).

Note de service 2002-238 du 6 novembre 2002 relative aux mutations des secrétaires de documentation - rentrée 2003 (BOEN n°42 du 14 novembre 2002)

Décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 portant dispositions générales applicables aux agents non titulaires recrutés dans les services d'activités industrielles et commerciales des établissements publics d'enseignement supérieur (JO du 15 novembre 2002).

Adhérez au SNASUB
N'oubliez pas que vous pouvez désormais régler votre cotisation par prélèvement automatique (formulaire p. 24)

Donnez vous dès aujourd'hui les moyens de vous défendre, syndiquez-vous !

BULLETIN D'ADHESION au SNASUB — FSU 2002-2003

Académie

Réadhésion Nouvelle adhésion

Monsieur , Madame

Nom, Prénom

Lieu d'exercice

Grade Indice.....

Statuts : Administration scolaire et universitaire Bibliothèques Recherche et Formation

Documentation Contractuels et Non-titulaires

Exerçant dans : Education nationale Culture Jeunesse et Sports Autres

Adresse personnelle

Adresse professionnelle

Tél. personnel.....Tél. travail.....Fax.....

E. mail

Cotisation 2002-2003 : par point d'indice nouveau majoré (cf. bulletin de salaire) + points NBI :

- jusqu'à l'indice 300 nouveau majoré:0,24 € par point d'indice

- entre l'indice 301 et l'indice 400: 0,26 € par point d'indice

- à partir de l'indice 401: 0,28 € par point d'indice

- Contractuels à durée déterminée inférieure à 12 mois jusqu'à l'indice 261: 30,50 €

- Contractuels à durée indéterminée et contractuels nommés pour une année: selon l'indice et la quotité

- Retraités: 50 % — Temps partiel: au prorata temporis

Rappel

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 50 % de leur montant

Chèque à l'ordre du SNASUB, à envoyer au trésorier académique (adresses p. 2) ou au Trésorier national: Snasub, 3-5, rue de Metz, 75010 Paris. Possibilité de paiement échelonné par prélèvement automatique (formulaire p. 24).

Syndiquez-vous SNASUB-FSU

PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Afin de faciliter le paiement de votre cotisation, vous avez la possibilité d'opter pour un

paiement fractionné par prélèvement automatique sur votre compte bancaire ou postal.

Le paiement peut être fractionné en 5 versements mensuels.
Par exemple :
pour un indice de rémunération de 335, le montant de la cotisation est de $335 \times 0.26 = 87,10 \text{ €}$ soit 5 prélèvements

de 17,42 €. pour un indice de rémunération de 460, le montant de la cotisation est de $460 \times 0.28 = 128,80 \text{ €}$ soit 5 prélèvements de 25,76 €. Afin de pouvoir bénéficier de cette possibilité, vous

voudrez bien remplir l'imprimé ci-dessous et le retourner à
SNASUB-FSU
3/5, rue de Metz
75010 PARIS
accompagné de votre bulletin d'adhésion et d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE

N° EMETTEUR NATIONAL

430045

N° EMETTEUR INTERNE

ORGANISME CREANCIER :

SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz 75010 PARIS

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

ACADEMIE

NOM - PRÉNOM :

INDICE + NBI

QUOTITÉ DE TRAVAIL

%

MONTANT DE LA COTISATION

€

(voir bulletin d'adhésion)

MONTANT DE LA MENSUALITÉ
(cotisation / 5)

€

DATE DE DÉBUT DES PRÉLÈVEMENTS

0 6 2 0 0 3

Date

Signature

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte.
Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

430045

NOMS, PRÉNOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom, Prénom.....

Adresse.....

CODE POSTAL: Ville :.....

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Établissement Code guichet N° de compte Clé RIB

Date

Signature

ORGANISME CREANCIER

SNASUB-FSU
3-5, rue de Metz 75010 PARIS

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

Nom.....

Adresse.....

CODE POSTAL : VILLE:.....

Important

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), Postal (RIP) ou de Caisse d'épargne (RICE)